

LE P'TIT MONTREUILLAIS

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.fr

Déplacements : Du changement dans la rue des Lilas !

p 6

ROSIERE 2021
Retour sur la Fête
p 4-5

FOURNIL
Un chantier participatif
p 7

INITIATIVES CITOYENNES
Energie, Jardins partagés...
p 2, 8



Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Permanences / astreinte des adjoints
Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :

- samedi 6 novembre* : Anita Oblin
 - samedi 13 novembre* : Carole Piguél
 - samedi 20 novembre : Jean-Yves Clolus
 - samedi 27 novembre : Jean-Luc Dugué
 - samedi 4 décembre : Anita Oblin
 - samedi 11 décembre : Jean-Luc Dugué
 - samedi 18 décembre : Anita Oblin
 - samedi 25 décembre* : Jean-Yves Clolus
 - samedi 31 décembre* : Carole Piguél
- *astreinte uniquement / mairie fermée au public

Téléphone d'astreinte soir / week-end
06 31 08 29 62

Pour réelle situation d'urgence ;
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un
signalement en gendarmerie**

» DATE DE CLOTURE DU
PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :

VENDREDI 17 DECEMBRE !

pensez à envoyer vos articles avant
(texte dans e-mail sans doc word / open,
photos jpg en pj)

Prochaine parution : lundi 4 janvier 2022

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast
Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : octobre 2021 ; tirage : 850 exemplaires ;
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,
Thorigné-Fouillard

[Réunion publique ALEC] Des projets citoyens de production d'énergie renouvelable qui n'attendent plus que vous !

Avec le soutien de la communauté de
communes Val d'Ille-Aubigné, l'ALEC
du Pays de Rennes organise des réu-
nions publiques dédiées aux projets
citoyens de production d'énergie
renouvelable.

Après Melesse et Sens-de-Bretagne,
une réunion est organisée à
Montreuil-le-Gast,
le jeudi 9 décembre à 20h,
salle du conseil à la Mairie.

Vous avez envie de vous engager dans
un projet citoyen ? De participer à la pro-
duction d'énergie renouvelable ? D'investir
localement dans un projet qui a du sens ?
Ou tout simplement d'en savoir plus sur les
énergies renouvelables sur votre territoire ?

D'ici 2040, le territoire s'est lancé pour
objectif de produire plus d'énergie qu'il n'en
consomme. C'est possible et pour y arriver,
chaque acteur doit se mobiliser !

Grâce à ces réunions publiques, découvrez
ce que font déjà vos communes et partez
à la rencontre de la SCIC des Survoltés et
d'autres initiatives citoyennes sur le Pays
de Rennes et en Bretagne, des acteurs
citoyens qui se sont déjà lancés dans des
projets. Ce sera l'opportunité pour eux de
vous partager leur expérience, et d'échan-
ger sur le sujet afin de répondre à toutes
vos interrogations.

Et après ?

Pour celles et ceux qui seront intéressés
pour s'engager dans un projet ou simple-
ment pour poursuivre la réflexion...

Pour Montreuil, l'idéal est de constituer un
groupe d'habitants motivés pour réfléchir au
développement du photovoltaïque sur des
bâtiments publics. Après, tout est possible !

En attendant, vous pouvez contacter l'ALEC
du Pays de Rennes au 02 99 35 23 50 et
par email à l'adresse soazig.rouillard@alec-
rennes.org

Des associations dynamiques ! La vie reprend...

En préparant ce bulletin, nous avons enregistré une belle remontée d'articles de la part des associations de la commune. Et le bulletin a dû passer à 24 pages ! Signe indéniable de la vitalité de la vie associative locale. Les nouveaux ou futurs habitants nous disent apprécier ce dynamisme à l'échelle de la commune. De nombreuses animations ont lieu ces prochains mois : profitons-en !

Vous noterez aussi, je l'espère, l'activité de la municipalité en cette fin d'année 2021 : travaux lourds à venir rue du Rocher, étude globale sur les entrées de bourg et programmation de travaux rue de la Mézière, études sur le futur restaurant scolaire, aménagements programmés au niveau de l'étang,... mais aussi des petits chantiers, moins visibles mais nécessaires à la vie de tous les jours. Du changement des pare-ballons et la remise en forme des terrains de foot au réaménagement du fournil centenaire en passant par les petits travaux du quotidien, les élus et les agents communaux oeuvrent pour permettre à tous de profiter d'un cadre de vie agréable et d'activités à la taille de notre commune.

D'autres dossiers sont ouverts. La mise en place du Portail Familles effective depuis la rentrée, doit faciliter la vie des familles comme des agents, éviter les erreurs, garantir la bonne prise en compte des inscriptions, éviter tout malentendu. Les Montreuillais.es l'ont bien compris et ont très largement adopté l'outil. Dommage que quelques-uns ne jouent pas le jeu. Après cette nécessaire phase de rodage, nous ne pouvons plus assumer l'accueil d'enfants non-inscrits. Des repas imprévus, des présences supplémentaires à l'ALSH et autres temps extra-scolaires rendent difficiles le travail des équipes, empêchent le bon fonctionnement de ces services et ne facilitent pas la sécurité des usagers. Nous ne voulons pas que ce dispositif Portail Familles soit fragilisé dans son intégralité du fait du "mauvais-vouloir" de quelques-uns. Nous travaillons par ailleurs sur le remplacement du site internet de la commune et son image graphique, devenus obsolètes. Le groupe de travail comprend, conformément à nos engagements, des Montreuillais.es motivés et experts dans ce domaine. Le récent chantier participatif a montré l'envie des habitants de participer, d'une façon ou d'une autre, à la vie de la commune.

Anne Margolis, conseillère déléguée aux initiatives citoyennes, vous invite à participer à la création et l'organisation de jardins partagés sur la parcelle communale rue de Vignoc. Je ne doute pas que des Montreuillais.es vont se manifester autour de ce nouveau projet...

Lionel HENRY, maire

Une naissance, un arbre : 25 ans

Comme tous les ans depuis 1996, le CCAS participe à l'embellissement de la commune par la plantation d'un arbre symbolisant la naissance des enfants nés entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021. Cette année, un nouvel arbre sera planté à proximité de l'entrée de la salle polyvalente. Il pourra ainsi apporter ombre et fraîcheur sur cet espace.

Cet arbre sera planté le samedi 27 novembre à 10h45. Les familles concernées ont reçu un courrier. Cette année afin de fêter les 25 ans de cette manifestation, chaque arbre planté depuis 1996, et mort depuis, sera remplacé à l'identique.

Stéphanie Aminot, conseillère déléguée aux Fêtes et Cérémonies

Transfert de la Trésorerie de St-Aubin d'Aubigné

Depuis le 1er septembre dernier, votre nouvel interlocuteur pour le paiement de vos factures locales (eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...) est le service de gestion comptable (SGC) de Fougères Centre des Finances publiques 1, rue Bad Munstereifel – CS 50222 35305 Fougères Cedex

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV ; les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h sur RDV. Renseignements et prises de RDV : 02 99 99 78 40

Pour le paiement de vos impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières), votre interlocuteur est le service des impôts des particuliers (SIP) de Rennes Nord Centre des Finances publiques 2, boulevard Magenta - CS 24 432 35044 Rennes Cedex

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV ; les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h sur RDV Renseignements et prises de RDV : dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr, en appelant le 0 809 401 401 ou 02 99 29 37 49

MBA - Mutuelle communale

La commune de Montreuil-Gast offre un accueil aux soins en partenariat avec MBA Mutuelle. Fondée en 1947, MBA Mutuelle est une mutuelle de proximité, avec un siège basé à Rennes. MBA Mutuelle propose des conditions avantageuses pour tous les âges en matière de complémentaire santé avec 3 formules.

Contact : Anne-Marie Chevrier, conseillère des particuliers
62, bd Jean Mermoz, 35207 Rennes Cedex 2
Tel : 02 99 29 66 00

Le mot du Comité des Fêtes

Inédit : pour la 1ère fois depuis 1930, le couronnement de la Rosière n'avait pu avoir lieu en 2020.

La fête, tant attendue, n'en fut que plus belle en 2021. Nous remercions Océane Truet, ses demoiselles d'honneur et leurs parents sans qui cette fête n'aurait pu avoir lieu. Nous avons bénéficié d'un temps idéal, les personnes présentes ont vécu comme nous le bonheur de partager ce week-end de retrouvailles. Inédit aussi le lieu des festivités du dimanche après-midi sur le terrain de foot a été plutôt apprécié.

Merci à la Mairie, aux bénévoles qui ont participé à la réussite de notre 91ème Fête de la Rosière. En raison des contraintes sanitaires, nous vous informons que la fête de la soupe n'aura pas lieu cette année.

Le comité des fêtes

Contact : Iza Le Gall, présidente : cdfmlg35520@gmail.com

Actualité municipale

Fête de la Rosière 2021 : Quel Bonheur !

Quel bonheur d'avoir pu cette année retrouver les Montreuillais(es) venus nombreux assister à notre 91ème fête de la Rosière !

Même si cette fête de la Rosière s'est déroulée de manière différente des éditions précédentes, quel plaisir après une année d'interruption de voir les Montreuillais(es) refaire la fête autour d'Océane et ses demoiselles d'honneur.

Tout d'abord, en raison du passe sanitaire, nous avons dû nous résoudre à organiser le forum des associations dans la salle polyvalente. Forum qui a rencontré un franc succès au vu des inscriptions aux différentes activités proposées par les associations montreuillaises. La preuve que les habitants de notre commune sont heureux de pouvoir refaire des activités et de recréer à nouveau du lien social.

Les courses à pied organisées par Galoupaden se sont déroulées sous un soleil de plomb avec un nouveau parcours très sélectif. A la tombée de la nuit, nous avons assisté à l'arrivée de la retraite aux flambeaux organisé par le Comité des Fêtes.

Nous remercions les Montreuillais(es) d'avoir accepté de bonne grâce les contraintes sanitaires pour pouvoir accéder au terrain de Foot et voir le feu d'artifice. Celui-ci était, comme d'habitude, très beau et a été très apprécié des spectateurs venus nombreux. Le bal, organisé par le Comité des Fêtes, a eu lieu dans la salle polyvalente.

Le dimanche matin, rendez-vous était donné à Océane Truet et ses demoiselles d'honneur (Amandine, Océane, Efflamine et Eozenna), entourées de leurs familles et amis à 9h30 pour le couronnement de notre 91ème Rosière. Ce cou-



ronnement était orchestré pour la 1ère fois par M. Lionel Henry, maire de Montreuil-le-Gast, en présence de nombreux élus. A noter la présence, lors de cette cérémonie, de M. Freddy Lecacheur, président de l'association des Rosières de France.

Ensuite le cortège a pris le chemin du cimetière, récemment réaménagé, pour fleurir la tombe de Mme Jamois puis celle de Mme Carré au pied de l'église. Après la messe, tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le repas, sous l'égide du CDF, a été servi comme de coutume dans la salle des sports dans une bonne ambiance.

Le défilé n'a pas pu se dérouler comme les années précédentes en raison des mesures sanitaires. Il a dû être réadapté : il a commencé au début de la rue des Cours Besnard pour rejoindre le terrain de Foot. Les Montreuillais(es) ont eu l'air d'apprécier ce changement et cela a permis à la fête foraine d'être très appréciée.

Merci aux agents communaux pour leur travail et leur disponibilité avant, pendant et après la fête ainsi qu'aux nombreux bénévoles du CDF et élus présents pour leur investissement lors de ce week-end festif cher à notre commune et aux Montreuillais(es).

● Jean-Luc Dugué, Adjoint en charge des associations



Foulées nature de la Rosière 2021

Après une année d'interruption et malgré un contexte sanitaire défavorable, le club Galoupaden avait à cœur de relancer les Foulées de la Rosière cette année. Le protocole imposé par la préfecture ne permettait pas d'avoir des Foulées comme les éditions précédentes mais l'essentiel était surtout de faire revivre notre manifestation.

Durant cette année de sommeil, nous avons réfléchi à un nouveau tracé avec, comme objectif, de rester sur la commune en faisant découvrir notre patrimoine local comme le Jardin de la Rosière et l'étang. Ce nouveau parcours, plus exigeant avec la montée de l'étang ou le stade à parcourir 2 fois, a fait l'unanimité et sera reconduit très certainement l'année prochaine.

Autre nouveauté cette année, l'utilisation de puces pour le chronométrage. Cette solution a facilité la gestion des arrivées et a permis de proposer une course en duo pour les coureurs ne désirant pas courir 10 Kms. Comme c'était à prévoir, l'édition 2021 n'a pas connu une participation à la hauteur des années précédentes avec 103 coureurs contre 150 habituellement. Mais nul doute que nous ferons mieux l'année prochaine dans un meilleur contexte.

● Les foulées des enfants

Les foulées des enfants :

Les courses des enfants se sont déroulées en début d'après-midi avant l'épreuve principale. Deux courses étaient proposées, une pour les 11-15 ans avec 10 participants et une autre pour les 7-10 ans avec 25 participants.

Comme tous les ans, une médaille a été offerte à tous ainsi qu'un sac de cadeaux. Les premiers et premières de chaque catégorie ont également reçu une coupe comme récompense.

Les classements en catégories Jeunes :

- Course 7-10 ans Garçons : 1er Thibault Greneux ; 2ème Paul Malle ; 3ème Romain Loindreau
- Course 7-10 ans Filles : 1ère Eléna Gombert ; 2ème Julie Denais ; 3ème Anna Goix
- Course 11-15 ans Garçons : 1er Gabriel Gombert ; 2ème Arthur Guillerm ; 3ème Lucas Le Marchand
- Course 11-15 ans Filles : 1ère Lilou Coueffe ; 2ème Eloise Minard ; 3ème Louane Minard

● Les 10 km (adultes)

Le nouveau parcours autour de la commune est un mixte entre course nature et Trail urbain. Il utilise les sentiers de randonnée autour de la commune tout en faisant découvrir notre patrimoine local comme le Jardin de la Rosière ou l'étang. Deux boucles étaient à parcourir avec, comme difficulté principale, la montée de l'étang vers le stade passant par les marches de la Place de l'église et la montée de la rue des Cours Besnard. Les coureurs se sont donc présentés sur la ligne à 16h30 pour le départ des 10 Km dont 16 dans la catégorie Duo. Après le signal donné par Yann, notre speaker du jour dont c'était le baptême du feu, les coureurs se sont élancés pour deux boucles de 5 Km. L'ouverture et la fermeture de la course étaient assurées en VTT par Stéphane, Loïc, Michel et Alain.

Au premier tour, le coureur de tête, surpris du dénivelé, a marqué un temps d'arrêt pour reprendre son souffle, avant de pénétrer sur le stade, mais a quand même réussi à contenir ses poursuivants jusqu'à l'arrivée. C'est donc Sylvain Le Nouail de l'EAPB qui s'est imposé pour la 4ème fois à Montreuil-le-Gast en un temps de 37 mn 10 soit 4 minutes de plus qu'un chrono habituel. La chaleur et le dénivelé du nouveau parcours en



Le départ de la course 11-15 ans
En bas : les vainqueurs de la course Jeunes

sont certainement la cause. Il devance d'1 minute 03 Grégory Lenormand de JOG Loisirs Combourg de 2 minutes 05 Florian Hubert de Courir en Coglais.

Chez les Féminines, c'est Clara Charal, catégorie Junior, qui s'impose en 43 minutes 55, 10ème au classement général et devance Amélie Martin de JOG Loisirs Combourg d'1 minute 23 et Emilie Nedelec également de JOG Loisirs Combourg de 5 min 14.

Parmi les 103 coureurs au départ il y avait 34 Montreuillaises et Montreuillais. Delphine Verdavaine-Loindreau, une habituée des podiums de Montreuil-le-Gast remporte la victoire devant Anne Sandrini et Delphine Duchene. Chez les hommes, Yannick Hautbois du club Galoupaden termine 1er Montreuillais en devançant Yves Simon et Stéphane Preschoux. En catégorie duo, c'est le duo Jérôme Landais-Quentin Le Corre qui termine 1er en 38 mn 27, suivi du duo de Loann Gommelet - Maxime Busquet en 51 min 36 et des duos ex-æquo Youenn Hautbois - Mickael Le Liard et Alain David - Dominique Ruppin en 58 min 54.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles (signaleurs et inscriptions), Yann notre speaker qui a remplacé avec succès cette année Jean-Claude, Yves notre photographe, la commune, le Comité des Fêtes, les employés communaux pour la logistique et tous nos sponsors qui nous aident chaque année en apportant un soutien financier et matériel.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du classement et toutes les photos des Foulées de la Rosière 2021 sur la page Facebook des Galoupaden ou sur le blog : <http://galoupaden.blogspot.com>.

Toutes celles et ceux qui seraient tentés de rejoindre le club de course à pied, peuvent venir courir avec nous le dimanche matin, départ à 9h place de l'Eglise ou bien venir à Guipel le mercredi soir à 18h45 au stade municipal où un entraînement est programmé avec le club de l'Asphalte Guipel.

Contact :

Xavier Piguel ; 02 99 13 22 52 ; x.piguel@hotmail.fr



Actualité municipale

Sécurisation : mises en sens unique et zone rencontre

La commission voirie/aménagement a choisi d'expérimenter de nouveaux aménagements dans le centre-bourg après les vacances de la Toussaint. Avec la mise en place de sens interdits, il s'agit de sécuriser les déplacements piétons, de décourager les véhicules extérieurs "parasites" qui traversent notre bourg à la recherche de trajets les plus courts. Un premier bilan de ces expérimentations à l'été 2022 devrait permettre d'ajuster et corriger ces aménagements.

● Rues des Hirondelles et des Noisetiers

La rue des Hirondelles est depuis de longues années en sens unique dans sa partie Est. Avec de nouveaux habitants, il apparaît nécessaire de prolonger cette disposition à l'ensemble de la rue. Aussi, il ne sera plus possible de descendre de la place de l'église par l'étroite rue en face de l'entrée principale de l'église. Il faudra donc passer par la rue des Hirondelles en



face de la médiathèque pour accéder à l'impasse des Fauvettes. Il s'agit ici d'entériner ce que font la plupart des riverains et d'éviter les errements de véhicules dans l'impasse des Fauvettes. Un panneau Impasse devrait y être posé.

La rue des Genêts est également en sens unique dans le sens montant. L'étroite rue des Noisetiers passe aussi en sens unique. Là aussi, il s'agit d'éviter les raccourcis de véhicules pressés et de sécuriser les déplacements piétons, notamment des enfants venant de l'école ou du pôle sportif. Pour pacifier les croisements rue des Cours Besnard, un panneau rappellera la priorité pour les véhicules montants.

● Dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation, la Rue des Lilas va connaître des changements importants avec le passage à sens unique de cette voie, dans le sens médiathèque/parking de l'école. Les véhicules pourront accéder à l'école par la rue des Lilas en montant ou en descendant par le Nord/Est du bourg. Pour repartir, il ne sera possible que de repartir par ce Nord/Est. La première partie de la rue devient alors une zone de rencontre. Un tout nouveau panneau va ainsi être mis en place sur la commune.

Que risque-t-on en cas d'infraction au code de la route ?

Sanctions en cas de stationnement gênant

Pour ne pas altérer la bonne circulation des piétons comme des véhicules dans une zone de rencontre, il convient d'y respecter les règles de stationnement, qui n'est autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet. Sauf indication contraire, le stationnement sur la chaussée y est interdit.

Tout arrêt ou stationnement gênant est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe, conformément aux Articles R.110-2, L.121-2 et R.417-10 du Code de la route.

Sanctions en cas d'excès de vitesse

La faible vitesse de circulation de 20 km/h autorisée dans les zones de rencontre s'explique par la présence d'usagers vulnérables tels que les piétons, les vélos, etc... Commettre un excès de vitesse en zone de rencontre vous expose à des sanctions plus ou moins lourdes, en fonction de sa gravité. L'amende forfaitaire est comprise entre 68 € et 1.500 €, et le retrait de point sur le permis de conduire peut varier entre un et six points.

Sanctions en cas de refus de priorité aux piétons

Les piétons sont des usagers de la route particulièrement vulnérables pouvant être gravement blessés en cas d'accident. C'est pourquoi ils sont protégés par l'article R. 415-11 qui prévoit que "Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons circulant dans une zone de rencontre". Si vous ne vous soumettez pas à cette obligation, vous vous exposez à une contravention de 4ème catégorie donnant lieu à une amende forfaitaire de 135 €. Votre permis de conduire peut être suspendu pour 3 ans maximum et vous pouvez avoir un retrait de 6 points.

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

C'est une zone de circulation partagée dans laquelle cohabitent les piétons, les vélos et les véhicules. Comme le prévoit l'article R110-2 du Code de la Route, les piétons sont prioritaires dans les zones de rencontre par rapport aux autres véhicules et ils peuvent ainsi circuler librement sur la chaussée, même si des trottoirs existent. La circulation reste autorisée aux véhicules motorisés, à condition de respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h.

Comment reconnaître une zone de rencontre ?

Des panneaux de signalisation spécifiques sont implantés à l'entrée et à la sortie de la zone de rencontre.

Il s'agit de panneaux carrés bleus, pourvus d'un contour blanc, au centre desquels se trouvent trois pictogrammes représentant un piéton, un vélo et un véhicule accompagnés d'un panneau de limitation de vitesse à 20 km/h.

● Carole Piguel, adjointe à l'urbanisme

Actualité municipale

Remise en état du terrain de foot d'honneur

En ce mois d'octobre, le terrain d'honneur a été l'objet de gros travaux afin de lui donner une nouvelle jeunesse.

La première action a été de refaire la surface de jeu, devenue "impraticable" à cause des nombreuses bosses qui se sont formées avec le temps. Ces bosses rendent même la tonte compliquée avec le robot qui se met en sécurité. Il a été procédé au "scalpage" de 3 à 4 cm de terre. Ensuite, l'entreprise Massart a procédé à l'apport de 2 sables différents qui ont été étalés et mélangés avec de la terre.

Les travaux effectués représentent la somme de 13 000 € contre plusieurs centaines de milliers d'euros pour une réfection totale. Attention ! Le terrain d'honneur sera inaccessible jusqu'à la fin du printemps prochain à minima.

Le fournil du bourg en chantier participatif !

Lors de la journée du patrimoine du samedi 25 septembre, l'ancien fournil de la boulangerie était le cadre d'un chantier participatif voulu par la municipalité.

Suite à l'appel des élus Anita Oblin et Anne Margolis, plusieurs Montreuillais et élus communaux ont participé à un premier chantier de restauration de l'intérieur du fournil. Acquis par la commune après l'incendie accidentel de 2013, le petit bâtiment doit retrouver vie et devenir le lieu d'animations et de convivialité autour du four alsacien construit au tout début du 20e siècle. En attendant les retours des subventions régionale et départementale, la municipalité a voulu initier ces travaux par une démarche citoyenne. Il s'agissait aussi de s'inscrire dans les journées du patrimoine et proposer de valoriser ce petit patrimoine communal. Ainsi, ce samedi matin, une petite équipe enthousiaste a procédé à la dépose de carrelages, d'enduits et béton dénaturant l'intérieur du fournil. D'autres bénévoles décapaient les éléments en fonte et les briques du four. Un groupe, d'une quinzaine de personnes, tellement motivé qu'à midi tout était terminé avec un intérieur ayant retrouvé son décor d'origine avec de belles pierres de St-Germain et une façade de four magnifique. Un futur chantier devrait permettre de travailler sur les joints des murs. En attendant, le petit groupe d'élus et de volontaires s'est retrouvé dans le jardin du presbytère pour un pique-nique lui aussi participatif. Plusieurs visites se sont succédées dans l'après-midi pour admirer les avancements des travaux. La municipalité remercie tous les bénévoles d'avoir participé à ce chantier, ainsi que les personnes ayant mis à disposition le matériel nécessaire, sans oublier les agents communaux.

● Anita Oblin, Adjointe en charge du Patrimoine



Un grand succès pour l'atelier réparation vélos

Le jardin du presbytère accueillait le samedi 25 septembre après-midi un atelier de réparation vélo dans le cadre des actions mobilités de la Communauté de Communes. Cette demi-journée a connu un énorme succès avec près de 40 vélos réparés.

La Communauté de communes a mis en place des ateliers participatifs de réparation de vélos itinérants sur les communes du territoire. L'animation est confiée à l'association Transports Mobilité de Melesse. C'est à Montreuil-le-Gast que petits et grands ont pu faire réparer leurs vélos ou participer à des balades à vélo sur 2 parcours proposés par la municipalité dans le cadre des Journées du patrimoine. A la fin de l'après-midi, le compteur indiquait près de 40 vélos réparés, 3 identifications et le vélo d'un jeune Montreuillais pris en charge par l'"ambulance" de Transports mobilité pour une plus grosse opération dans la clinique de l'association à Melesse. Les Montreuillais peuvent maintenant se déplacer sur la commune et les environs en toute confiance avec leur vélo. La municipalité remercie les Montreuillais de leur participation active et l'association Transports Mobilité de Melesse. Vous pouvez retrouver l'association le samedi 13 novembre à Gahard et le 27 novembre à Mouazé.

● Anita Oblin, Adjointe en charge du Patrimoine



Actualité municipale

Point d'étape sur les travaux de l'étang

La vidange de l'étang débutée mi-juillet s'est achevée début août. Préalablement à cette 1ère phase de travaux, des filtres de brande et de paille ont été installés devant et derrière la chaussée afin de limiter le rejet de matières en suspension et de sédiments dans le ruisseau de la Touche.

Les poissons nuisibles (perches Arc-en-Ciel) ont été éliminés et la plupart des autres espèces à conserver a été capturée par un pisciculteur. On a hélas déploré la perte de quelques poissons qui n'ont pu être récupérés car ils se trouvaient trop loin des berges et l'étang n'était pas accessible à cause de son fort taux d'envasement. Les agents techniques ont réalisé une dérivation de l'alimentation de l'étang afin qu'il puisse sécher plus vite. Actuellement l'étang est maintenu en assec pour plusieurs semaines. Cet assèchement temporaire va permettre de réduire l'envasement (minéralisation des vases chargées en matières organiques) et de contrôler le développement des plantes aquatiques, ou encore d'éliminer des espèces invasives végétales ou animales.

Les prochains travaux qui vont intervenir d'ici la fin d'année voire le début d'année prochaine concerneront les travaux d'espaces verts. En effet, depuis de nombreuses années, la végétation s'est développée de manière importante et même si, à la construction de l'étang, les berges étaient vierges de toute végétation, au fil des années, de nombreux arbres ont poussé tout autour de l'étang grâce notamment aux oiseaux qui ont joué leur rôle de pollinisateur. Deux secteurs ont été identifiés :

1) La peupleraie : les feuilles des 80 peupliers ont largement détérioré la qualité de l'eau de l'étang. Leurs feuilles ont modifié la composition chimique de l'eau et ont libéré des substances toxiques tant pour les poissons que pour les éco-systèmes. Par conséquent, les arbres de la peupleraie vont donc être abattus afin que les conséquences néfastes qu'ils génèrent ne se reproduisent plus.

2) Les arbres de la digue qui se situent au Nord (côté lotissement), à l'Ouest et à l'Est (sur la première moitié de l'étang) sont essentiellement des saules, des peupliers, des trembles, des aulnes ou des chênes. C'est une centaine d'arbres qui est concernée par l'abattage et le dessouchage. L'objectif est de préserver les berges de l'invasion des racines et d'éviter les risques de déchaussement, de dégradations ou encore de fuites.

L'étang communal, «poumon vert» de notre village, est un des lieux très prisés des Montreuillais. Son cadre verdoyant et arboré incite au repos et à la détente mais nous ne pouvons malheureusement pas éviter



la suppression d'une partie de l'espace boisé pour que notre étang retrouve une qualité d'eau correcte qui permette à la faune et à la flore de retrouver son havre de paix.

● Carole Piguel, adjointe à l'urbanisme

Création d'un jardin partagé à Montreuil

Vous avez envie de jardiner ? Vous souhaitez vous retrouver en groupe pour échanger vos astuces de jardinage ?

La commune propose de constituer un groupe pour concevoir ensemble un jardin partagé et un verger en coeur de bourg.

C'est quoi ?

Une parcelle de terrain communal en plein centre à cultiver collectivement en pratiquant des techniques de jardinage naturel et dont on partage les récoltes. Un lieu d'échange convivial intergénérationnel qui permet de contribuer au bien-être (activité physique, plaisir du jardin) et qui favorise la convivialité par le partage de pratiques, l'élaboration de manifestations autour du jardin (atelier de greffage, fabrication d'hôtels à insectes,...) et l'organisation d'échanges avec les enfants des écoles et du centre de loisirs

Pour qui ?

Pour les habitants, des passionnés, des jardiniers en herbe confirmés ou pas du tout.

Soyez nombreux à répondre à cet appel pour imaginer ce futur jardin qui participera à la vie communale. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie. Le groupe constitué pourrait prévoir ses premières actions au printemps prochain.

● Anne Margolis, conseillère déléguée aux initiatives citoyennes

A NOTER

We Ker

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous n'êtes ni scolarisé, ni en formation, ni en emploi (ou très peu) ?

La Garantie Jeunes peut donner un coup de pouce à votre projet.

Vous bénéficierez d'une allocation mensuelle de 497.50 € et d'un accompagnement sur mesure.

We Ker est une association au service des jeunes (de 16 à 25 ans), des entreprises et de ses territoires (We Ker couvre le Bassin d'emploi de Rennes mais est organisé par antennes de proximité).

Sur l'antenne Nord-Est, l'équipe est prête à accueillir, conseiller et accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

We Ker fait partie du réseau des Missions Locales, et est par conséquent l'un des opérateurs privilégiés dans la mise en œuvre locale de ce plan de relance.

Contact : Camille Douard
cdouard@we-ker.org ; 06 75 43 32 00 (permanences à Cap Malo)

Déclaration 2021 des ruchers

Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer réglementairement chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site www.mes-demarches.agriculture.gouv.fr.

Contact : Solenn Loaec,
assistante Technique Section Apicole ; solenn.loaec@innoval.com ; 02 98 95 97 14

Alan Leforestier, conseiller en immobilier

Alan Leforestier, habitant Montreuil le Gast, est installé depuis le début de l'année 2021 en tant que conseiller indépendant en immobilier.

"Parce que l'achat ou la vente immobilière est une étape importante d'une vie, il est primordial de trouver un interlocuteur compétent et de confiance pour suivre votre projet. Un interlocuteur qui connaît sa ville, ses environs et qui maîtrise les prix du marché à la perfection.

De l'estimation à la signature de l'acte authentique, je me propose de vous accompagner de A à Z dans toutes vos démarches en restant votre interlocuteur unique.

Je vous garantis les meilleurs services en matière de vente immobilière :

- Estimation
- Mise en valeur
- Publicité
- Sélection et suivi des acheteurs
- Visites
- Accompagnement personnalisé jusqu'à la signature

De notre premier contact jusqu'à la signature de l'acte authentique, je serai toujours disponible. Je vous ferai bénéficier de mon réseau (courtier, diagnostiqueur, artisans, notaire) pour vous fournir un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre projet et un suivi rigoureux du début à la fin.

Dynamique et motivé par un seul but : vous satisfaire à 100% !
Au plaisir de vous rencontrer."

Contact :

Alan Leforestier, Conseiller Indépendant en immobilier : 06 43 36 92 73 ; alan.leforestier@safte.fr



Manibo, création de boucles d'oreilles



Deux nouvelles créatrices à Montreuil : Manibo, une rencontre flamboyante entre matières recyclées et couleurs d'Afrique !

Louise et Clémence, deux jeunes montreuillaises, se sont lancées il y a un an, dans la création de boucles d'oreilles en tissu africain et en bois. Passionnées par l'Afrique, elles sillonnent régulièrement ce continent et c'est lors d'un de ces voyages qu'est née l'idée de créer des bijoux avec cette fabuleuse matière qu'est le "wax". Elles en rapportent de chaque voyage, et collaborent avec des couturières africaines en France, pour récupérer leurs chutes de tissu. La plupart des matériaux utilisés pour confectionner ces bijoux est donc issue du recyclage : le tissu, le carton qui est à l'intérieur, les perles qui viennent d'anciens colliers récupérés, mais aussi le bois que leur donnent un fabricant de percussion et un luthier, utilisé pour leur dernière collection bois-tissu.

Un mélange de cultures haut en couleur vous pend bientôt aux oreilles !!! Pour retrouver ces boucles d'oreilles, rendez-vous à l'épicerie du P'tit Gallo à Montreuil-le-Gast, ou au Café des Possibles à Guipel où elles font un dépôt-vente.

Vous pourrez également les rencontrer au marché de Noël de Montreuil-le-Gast le samedi 11 décembre...

Contact :

Clémence et Louise : 07 81 80 52 53 ; <https://www.facebook.com/ManiboWax>

Actualité municipale

Les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) a pour objectif principal d'associer les jeunes de la commune à la politique locale. De leur donner une place dans notre société, mais aussi de leur donner des moyens pour concrétiser leurs projets.

Le CMJ permet aux jeunes d'exercer pour la première fois leur droit de vote et de se former ainsi à être de futurs adultes électeurs ou élus. Ils découvrent la démocratie (élections, vote, débats) et la responsabilité du citoyen (respect des autres, intérêt général) en mettant en place des actions et en les réalisant ensemble. Ils découvrent aussi le sens de l'engagement. Pour être élus, les jeunes doivent habiter la commune et être en classe de CM1, CM2, 6e ou 5e.

Dernièrement, l'équipe du Conseil municipal des jeunes 2019-2021 est venue présenter au Conseil municipal des adultes, leurs réflexions sur les déplacements doux sur la commune. La carte des déplacements est disponible en mairie.



Cette année, 22 candidats se sont présentés pour 12 places d'élus. Chaque candidat a pu faire campagne, en présentant ses idées sur une affiche électorale.

Le 21 octobre dernier, en plein après-midi, les classes de CM1 et CM2 accompagnées de leurs instituteurs respectifs des deux écoles, se sont retrouvés à la mairie. Chaque jeune, muni de sa carte d'électeur, s'est présenté devant les élus de la commune pour voter. Les collégiens, des classes de 6e et 5e, se sont retrouvés à leur tour de 17h30 à 18h30.

Voici les 14 élus du CMJ 2021-2023 : Titouan Boucey, Assam Fikri, Alix Frottin, Anna Goix-Lambert, Gabin, Herisson, Gabrielle Kaufeler, Lia Le Garles, Romain Loidreau, Lucie Michel, Hugo Morin, Mathis Pichon, Jeanne Revest, Jordane Savigny, Elie Simon.

Nous avons également 8 suppléants en cas de défaillances pendant le mandat : Juliette Bouzin, Clarisse Bouzoubaa, Loeiza Piguél, Théo Loquet Peres, Adèle Le Tenier-Leclerc, Eozenna Gangnet, Yanis Bigot-Cottard, Nils Quere.

Nos sincères félicitations aux nouveaux élus, et aux suppléants.

● Anita Oblin, Adjointe en charge de l'Enfance-Jeunesse

Retour sur la restauration du portail du cimetière

"Contacté par M Aubert, Directeur des services de notre commune, je me rends au portail Sud du cimetière. Dans le cadre de la rénovation du cimetière et le rehaussement du sol, le portail était, soit à changer, soit à réparer. L'idée de notre maire était de voir si nous pouvions le sauver... Aimant l'histoire des objets et les réparations en tous genres, je décide de relever le défi. Quand le portail fut démonté, je pensais qu'un sablage serait suffisant pour venir à bout des nombreuses couches de peinture. Il fallut en fait le faire décapé par brûlage dans un atelier spécialisé en produits toxiques car il avait sur lui plusieurs couches d'antirouille au plomb. Quelle ne fut pas ma surprise quand il revint : toutes les traces des anciennes réparations sont apparues mais aussi le magnifique savoir-faire de nos Anciens. Tout est riveté, percé et vissé, sans soudure, sauf une au feu (forge) sur les grandes volutes du haut. Un travail d'orfèvre quand on sait qu'à l'époque il n'y avait pas d'électricité. Le décapage révéla toute la finesse de ce beau travail mais aussi les faiblesses de sa fabrication : traverses cassées, barreaux déboîtés, rivets et vis cassés, etc... J'ai fait le choix de renforcer et de réparer avec le plus de discrétion possible. J'ai évidemment passé le double du temps que j'avais estimé au début.

Patrimoine Municipal : en travaillant sur ce portail j'ai traversé le temps, pris un réel plaisir à partager le travail de ces maîtres métalliers. Car ce portail est signé... Denain-Azin. Si vous avez des connaissances de ces noms, ce serait intéressant d'en savoir plus. Ce portail date sans doute de la construction de l'église (1840) mais il peut être plus vieux. Il a été déplacé ainsi que ses piliers quand le cimetière a déménagé en 1950. Concernant le choix de la couleur, j'avais une crainte : que l'on me dise «noir»... Ce vert tendre est du meilleur goût. J'ai pensé aussi à toutes ces familles en peine qui sont et passent encore par ce portail et je me dis que ce vert adoucit un peu la tristesse du deuil. Merci à l'équipe municipale pour cette commande et pour leur confiance".

Boris Roudenko, Métallier Mécanicien

Contact : Entreprise BRS, 10 rue des artisans ZA la Métairie ; 06 11 14 79 83



Conseil du 15 septembre 2021

Le 15 septembre 2021, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguél, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez, Vicky Renault et Kevin Renouard.

Absente : Mme Laetitia Tabart

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Mme Morgane Calvez

N° 00 : Intervention du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

En ouverture de séance, M. le Maire invite les représentants des élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à présenter le résultat de leurs travaux.

Accompagnés de M. Gaubert, responsable ALSH de la commune, Jeanne Revest, Lia Le Garlès et Julia Régent, représentant les élus du CMJ sont venus présenter les conclusions de leurs réflexions sur les déplacements doux à Montreuil-le-Gast. Ils présentent une carte de la commune avec les liaisons possibles entre les différents points névralgiques que sont l'école, la salle de sport, l'étang, etc... et les potentiels parcours à identifier, flécher ou améliorer afin de favoriser les déplacements doux sur la commune. Le contexte et les contraintes sanitaires ont freiné la démarche de cette réflexion, notamment en raison de la complexité pour le CMJ à se réunir en session.

Le Maire félicite les élus du CMJ pour le travail réalisé et souligne la pertinence de leurs travaux puisque ces derniers viendront alimenter les études à venir sur l'aménagement du bourg. Ces études, menées dans les prochains mois, porteront notamment sur la création, sécurisation et aménagement des cheminements doux.

N° 01 : Approbation du PV du 17/06/2021

Rapporteur : M. Henry

Le Maire soumet le PV de la séance du 17 juin 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021.

N° 02 : Vœu en faveur des salariés d'Interdigital

Rapporteur : M. Henry

Le Maire soumet au conseil un vœu pour le maintien des activités sur le site InterDigital (ex Technicolor/Thomson) de Cesson-Sévigné.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour reclasser les salariés en interne, demande à la direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens de formation possible en œuvre pour permettre de conserver les postes, demande à la direction de l'entreprise InterDigital de procéder uniquement à un plan de départs volontaires en y mettant les moyens adéquats, demande à la direction de l'entreprise InterDigital de ne pas s'adosser au système social français pour financer son PSE en mettant en place, entre autre, un congé de reclassement plutôt qu'un contrat de sécurisation professionnelle si départ il doit y avoir.

Le conseil assure aux salariés son soutien plein et entier dans cette période difficile.

N° 03 : Budget Maison Médicale : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose que la deuxième tranche de la taxe d'aménagement, initialement prévue en 2022, a été ordonnancée par le trésor public cette année. Le chapitre budgétaire prévu à cet effet est donc insuffisamment pourvu.

Il convient dès lors de modifier le budget primitif de la maison médicale comme suit :

- Chapitre 10 – Dotation, fonds divers et réserves : + 9 400 €

- Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles : - 9 400 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative ci-dessus.

N° 04 : Taxe d'aménagement

Rapporteur : M. Henry

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 22 février 2018 n°8.02-22/02/2018, la commune a institué la taxe d'aménagement dans les conditions suivantes :

- Institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 3%;

- De reconduire l'exonération concernant le stationnement intérieur des logements sociaux bénéficiant de PLUS, PLS, ou PLSA

(autres que ceux bénéficiant de prêts PLAI qui sont exonérés de plein droit) et qui n'ont pas bénéficié de l'exonération facultative totale sur les logements sociaux.

Le Maire précise que la préfecture a demandé aux communes de procéder à une mise à jour des décisions relatives à la taxe d'aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- abroge toutes les délibérations précédentes relatives à la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2022 ;

- décide, sur l'ensemble du territoire communal d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 3.5 % (en dessous de la moyenne du secteur), d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, 100 % des surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable dans la limite de 10m².

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année

N° 05 : Subvention Cantine pour l'école Notre-Dame

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, le respect du protocole sanitaire a entraîné un surcoût de personnel à l'école Notre-Dame. Par ailleurs, l'équilibre financier par repas n'étant pas assuré, la comptabilité du secteur cantine est déficitaire. Ainsi, l'OGEC Notre-Dame sollicite la commune afin de l'aider à passer cette étape.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la somme de 2 215,20 €.

N° 06 : Demande de subvention FST dans le cadre du projet de rénovation du fournil

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose au conseil municipal que la réhabilitation du fournil peut être éligible au Fond de Solidarité Territoriale.

Compte tenu de l'état d'avancement du projet, M. le Maire propose d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous et de faire une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FST.

Le montant des dépenses prévisionnelles du projet est estimé à 54 032.52 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du FST 2021 pour le projet de réhabilitation du fournil pour un montant de 29 154.14 €

- autorise le Maire à modifier le tableau de

Comptes-rendus de conseil municipal

financement ci-dessus au gré de l'évolution du dossier ;

- précise que ces travaux ne seront engagés que si les subventions demandées sont obtenues.

N° 07 : Achat d'un terrain à M. Eugène Lahaye

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose que dans le cadre de la constitution de la réserve foncière de la commune, une rencontre a eu lieu avec M. Eugène Lahaye, propriétaire d'une parcelle au Pré Tiret. Ce dernier accepte le prix de 0.30€/m² pour la parcelle A 30 (5 430m²), pour un total de 1 629 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'achat de la parcelle A 30 au prix de 1 629.00 € ;
- désigne Me CROSSOIR, notaire à la St Germain-sur-Ille pour établir les actes ;
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

N° 08 : Lancement du marché de réaménagement de l'étang

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, pour formaliser le projet de réaménagement de l'étang de lancer un Appel d'Offres pour cette prestation.

Le Maire présente le projet :

- Lot 1 : Abattage – dessouchage – évacuation et rachat pour les arbres de la digue
- Lot 2 : Abattage – évacuation et rachat du bois pour les arbres de la Peupleraie
- Lot 3 : Grignotage des souches d'arbres de la Peupleraie
- Lot 4 : Ouvrage de régulation hydraulique
- Lot 5 : Terrassement – Aménagement
- Lot 6 : Menuiserie
- Lot 7 : Jeux

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'Appel d'Offres pour le marché de travaux de réaménagement de l'étang.

N° 09 : Lancement du marché pour l'entretien et l'exploitation de la STEP et du réseau d'assainissement

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose au conseil municipal la réflexion qui est menée concernant la station d'épuration. A ce jour, un agent de la commune intervient chaque jour ouvré afin de mener les travaux d'entretien. Une entreprise extérieure intervient en astreinte les soirs, week-end et jours de congés de l'agent.

L'externalisation proposée de ce poste de travail permettrait d'anticiper le transfert de la compétence assainissement, prévu in fine au 1er janvier 2026 à la CCVIA.

De plus le redéploiement de l'agent concerné permettrait d'accentuer le stade préventif de l'entretien des bâtiments communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'Appel d'Offres pour l'entretien et l'exploitation de la STEP et du réseau d'assainissement.

N° 10 : Convention Territoriale Globale

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente la Convention Territoriale Globale. Il s'agit d'une convention qui vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à échéance du 31 décembre 2021. Elle devient le nouveau mode de contractualisation entre la CAF et la collectivité à un échelon intercommunal. Les enjeux sont de :

- Partager une vision globale et transversale du territoire et offrir de nouvelles possibilités d'actions
- Articuler les politiques familiales et sociales aux besoins des habitants et aux évolutions du territoire
- Harmoniser et simplifier la politique de financements à toutes les structures
La convention permettra aux signataires du CEJ actuel de bénéficier du maintien des financements en 2022. Au terme d'une phase de diagnostic, des thématiques seront retenues et des axes stratégiques seront définis en concertation avec les collectivités.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la Commune dans la Convention Territoriale Globale avec la CCVIA.

N° 11 : Enquête publique SAS Pigeon Carrières

Rapporteur : M. Henry

Arrivant au terme de la quantité de gisement disponible, la société Sogetrap sollicite une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter la carrière de Darancel pour une durée de 12 ans.

La poursuite de l'exploitation du site sera similaire aux activités actuelles à la différence toutefois que :

- le carreau de l'exploitation sera approfondi de trois paliers de 15 m soit jusqu'à la cote de - 20 m NGF,
- 0,5 ha du périmètre actuellement autorisé sont sollicités en renonciation du fait de l'emprunt du nouveau viaduc d'Ille-et-Rance.

En résumé, la présente demande formulée par la société Sogetrap pour la carrière de Darancel prévoit ainsi :

- de continuer à employer les installations fixes de transformation des matériaux d'une puissance totale installée de 1 000 kW sur son site,
- de continuer à accueillir des matériaux inertes extérieurs sur son site. Cet accueil se fera à hauteur de 100 000 t/an en moyenne et 150 000 t/an au maximum dans le cadre de la remise en état du site,
- une production maximale du site à 600 000 t/an contre 650 000 t/an actuellement. La Sogetrap propose une production moyenne de 500 000 t/an,
- l'approfondissement du carreau actuel de l'exploitation sur 45 m soit jusqu'à la côte minimale de - 20 m NGF contre 25 m NGF actuellement,
- la renonciation de 0,50 ha au périmètre actuellement autorisé du fait de l'emprise du nouveau viaduc d'Ille-et-Rance

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant la demande de la société Sogetrap.

N° 12 : Demande de modification PLUI

Rapporteur : M. Henry

M.le Maire rappelle que la Charte de gouvernance « Evolution du Plan local d'urbanisme intercommunal au service du Projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné a pour objectif d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration et le suivi du PLUI de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Les communes proposent des modifications du Cahier communal et du règlement graphique. Elles peuvent également faire remonter des dispositions réglementaires inadaptées du règlement littéral ou des orientations d'aménagement et de programmations thématiques.

Le Conseil municipal formalise et valide les nouvelles demandes d'évolution du PLUI.

La commune de Montreuil-le-Gast considère qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLUI pour les motifs suivants :

- Le passage en zone UE2 des terrains situés en zone NL au nord de la station d'épuration afin de pouvoir les ouvrir à l'urbanisation et d'avoir la possibilité de les proposer à la vente pour la construction de maisons d'habitation (parcelles B 1192, B 1195 et B 1196).
- La suppression de la mention «espace boisé classé» pour les arbres de l'étang présents sur les digues Nord et Est afin de les abattre et de pouvoir dessoucher dans le cadre du projet d'aménagement de l'étang ;
- Le passage de la zone 2AUE du Chatellier en zone 1AUE ;

- Modification de l'inventaire du bâti d'intérêt architectural désigné à Souvenel. Les demandes seront examinées et analysées par le Comité de pilotage PLUi.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de modification précisées ci-dessus.

N° 13 : Rétrocession trottoirs BPI

Rapporteur : M. Henry

Dans le cadre de son programme immobilier dénommé la Forge (rue des Bégonias), l'entreprise BPI, suite aux opérations de bornage a constaté qu'une partie des trottoirs lui appartenait.

Dans un souci d'harmonisation des plans cadastraux, l'entreprise BPI accepte de céder gratuitement les parcelles correspondantes. Cette opération cadastrale est cependant suspendue à l'obtention de l'accord du Département.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession à titre gratuit des trottoirs, rue des Bégonias, dit que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune, désigne Me Komaroff, notaire à La Chapelle-des-Fougeretz pour rédiger les actes.

N° 14 : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose qu'il convient de pérenniser un poste de contractuel en poste titulaire à temps complet pour une quotité de 35/35ème pour assurer l'encadrement des activités de l'espace jeunes, de l'ALSH et du temps périscolaire à compter du 1er novembre 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint territorial d'animation.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent, compte tenu de la difficulté à recruter des animateurs et des besoins d'encadrement de l'espace jeunes, de l'ALSH et du temps périscolaire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour 35/35ème ;
- décide de modifier le tableau des emplois ;
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er novembre 2021.

N° 15 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose qu'il convient de pérenniser un poste de contractuel en poste titulaire à temps complet pour une quotité de 35/35ème pour assurer l'entretien des espaces verts de la commune à compter du 1er novembre 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent compte tenu des besoins d'entretien des espaces verts, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 35/35ème;
- décide de modifier le tableau des emplois ;
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er novembre 2021.

N° 16 : Mise à jour du tableau des effectifs et des emplois

Rapporteur : M. Henry

Le Maire présente le tableau mis à jour des effectifs et des emplois des agents communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau mis à jour des effectifs.

N° 17 : Vœu Santé au travail

Rapporteur : M. Henry

Le Maire soumet au conseil un vœu pour faire face à l'urgence des difficultés de présence aux instances médicales, pour réaliser les expertises médicales et pour le maintien de la médecine du travail pour les agents territoriaux d'Ille et Vilaine.

Par ce vœu, il est demandé aux élus d'Ille-et-Vilaine de soutenir les demandes d'évolution de la réglementation pour donner les moyens au CDG d'assurer la continuité du service de médecine de prévention.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu suivant :

"Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation

des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques

- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales

- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins ;

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.

- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.

- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché

- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail".

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le vœu proposé par M. le Maire.

Questions diverses :

- M. Dugué dresse un bilan de la fête de la Rosière qui s'est globalement bien passée. Il remercie les bénévoles et agents communaux qui se sont impliqués avant, pendant et après la fête.

- Mme Oblin présente la journée écocitoyenne du patrimoine prévue le 25 septembre. Au programme un chantier participatif au fournil le matin. L'après-midi 2 circuits de vélos seront proposés ainsi qu'un atelier de réparation de vélos par une association de Melesse.

- Mme Oblin informe que la médiathèque connaît une carence de bénévoles depuis les différents confinements. Un appel aux volontaires a été lancé sur le site de la mairie et le facebook de la médiathèque.

- M. le Maire, interpellé sur le sujet, informe les conseillers que l'arrêt de car du cimetière a été déplacé sur la route de la Mézière. Un abribus sera installé dans les plus brefs délais. Il s'agit d'un arrêt provisoire, l'aménagement de la rue étant acté pour l'année 2022.

Séance levée à 22h15

Comptes-rendus de conseil municipal

Conseil du 20 octobre 2021

Le 20 octobre 2021, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Vicky Renault et Kevin Renouard.

Abentes excusées : Mmes Morgane Calvez, Anita Oblin

Absente : Mme Laetitia Tabart

Pouvoirs : Anita Oblin donne pouvoir à Lionel Henry, Morgane Calvez donne pouvoir à Delphine Beaudoin.

Secrétaire de séance : Mme Catherine Lucas

N° 01 : Approbation du PV du 15/09/2021

Rapporteur : M. Henry

Le Maire soumet le PV de la séance du 15 septembre 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021.

N° 02 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des entrées de bourg

Rapporteur : M. Henry

Vu l'appel d'offres lancé pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des entrées de bourg en date du 31 mai 2021,

Vu les offres reçues le 30 juillet 2021,

Vu les auditions du 4 octobre 2021,

Vu la proposition de classement ci-dessous de la CAO réunie en session le 20 octobre 2021,

Entreprises	Points /100	Classt
2LM	83,75	2
INERMIS	49,69	11
CERESA	71,27	4
ADAO	69,82	5
ECR	81,00	3
ABEIL	69,46	6
FOUQUET	43,21	12
ORIGAMI	67,72	7
TECAM	89,14	1
AGEIS	52,22	10
SERVICAD	66,33	8
SETUR	54,15	9

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise TECAM pour un montant de 84 000 € HT.

N° 03 : Convention Terres de Sources

Rapporteur : M. Clolus

Constatant la convergence des problématiques qualité de l'eau et qualité de l'air, il est proposé aux syndicats de production d'eau potable, aux Pays de Rennes, de Fougères ainsi qu'à leurs EPCI et communes d'adhérer au projet dénommé « Terres de Sources ». Le projet Terres de Sources vise la transition agroécologique et alimentaire du territoire.

Dans ce cadre, une mutualisation de leurs achats permettrait de :

- participer à la préservation de la qualité de l'eau potable distribuée par Eau du Bassin Rennais et Eau du Pays de Fougères

- participer à la préservation de la qualité de l'air au titre du Plan Climat Air Energie Territorial sur les territoires des Pays et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale que sont les métropoles, communauté d'agglomération, et les communautés de Communes.

- optimiser la satisfaction des besoins en produits alimentaires durables des adhérents du groupement de commandes en référence aux objectifs de la loi Egalim.

- développer des actions d'Education à l'alimentation durable.

La mutualisation de l'achat de prestations de service environnemental et de l'achat de denrées alimentaires durables permettrait de rémunérer la prestation de service, attendue de la part des agriculteurs ayant un impact positif sur la qualité de l'eau potable et/ou la qualité de l'air, sous 3 formes complémentaires :

- par le versement d'un montant forfaitaire de la part des syndicats, Pays et EPCI compétents territorialement et exerçant la compétence de préservation de la qualité de l'eau potable ou de la qualité de l'air sur leur territoire

- par le paiement d'une contre-valeur à la prestation de service environnemental, via l'achat de produits agricoles de la part des restaurations collectives issues du territoire des syndicats d'eau potable

- par le paiement d'une prestation d'éducation à l'alimentation durable réalisée par un agriculteur.

Les adhérents à la convention s'engageront également à mettre en œuvre des actions communes de coopération visant à soutenir la production de produits agricoles respectueux de la ressource en eau et de la qualité de l'air de leur territoires, telles que :

- mettre en place des actions concourant à l'optimisation de l'organisation de leur restauration collective. Les partenaires

conviendront d'échanges d'expertises sur la transformation de produits alimentaires bruts et les marchés publics alimentaires (documents de consultation des entreprises, fiches techniques, plan alimentaire, tableaux de bord des consommations, politique d'achat bio, etc....).

- procéder régulièrement, et au moins une fois par an, à une revue des actions de coopération, lors de réunions du comité de pilotage du partenariat.

- mettre en place des actions de formation communes à leurs structures.

- créer une base de données correspondant à un observatoire des pratiques de chaque acheteur public.

- mettre en place des actions et supports de communication afin d'informer les convives sur les actions déclinées par les agriculteurs engagés.

Le comité de pilotage du partenariat comprendra un représentant de chaque structure signataire accompagné éventuellement de son responsable des achats et de son chef de restauration collective.

Les communes engagées dans le groupement de commande pourront acheter des produits alimentaires durables suivant les cas de figure suivants :

- Cas 1 (cas de Montreuil) – Les communes engagées dans le groupement au titre de leur restauration scolaire gérée en régie s'engagent dans le cadre de l'exécution des marchés à venir du présent groupement de commandes :

- à réaliser le volume d'achats qu'elles auront préalablement déterminé à hauteur de leurs besoins propres. Une déclaration d'engagement minimum sera demandée préalablement à la publication de chaque marché ou accord cadre.

- à respecter un montant maximum d'achats via les marchés Terres de Sources de 15% de leurs achats annuels en denrées alimentaires

- à rechercher l'anticipation des besoins afin de permettre la planification de l'offre

- à collaborer dans la mesure de leurs possibilités à la coordination des commandes des membres du groupement (étalement et/ou le regroupement) afin d'optimiser la valorisation de la production des fournisseurs retenus dans le cadre des marchés à venir. Notamment participer à un travail

- sur la coordination des plans alimentaires des restaurations scolaires.

- à respecter la saisonnalité des productions agricoles

Cas 2 – Les autres membres du groupement acheteurs de produits alimentaires ne sont pas tenus de respecter une limitation du volume de leurs achats : communes dont la restauration scolaire est déléguée à un prestataire privé – communes ou EPCI dont les achats relèvent des lignes budgétaires « fêtes et cérémonies », « manifestations »,

Chaque acheteur s'engage, tous lots confondus, à ne pas dépasser un montant annuel consommé sur le marché supérieur à 15% de son propre budget annuel d'acquisition de denrées alimentaires. Cette limitation découle du fait que les marchés de prestation de service « Terres de Sources » ne peuvent et ne doivent pas se substituer aux marchés d'acquisition des denrées alimentaires des communes.

L'ensemble des frais liés au fonctionnement du groupement, d'attribution des marchés et éventuels frais de contentieux restent à la charge du coordonnateur.

La convention constitutive comportera des modalités simplifiées d'entrée et de sortie du groupement :

- L'adhésion d'un nouvel adhérent pourra être réalisée à tout moment, étant précisé que les nouveaux adhérents ne pourront participer à l'exécution des marchés attribués antérieurement à leur adhésion.

- Permettre aux collectivités souhaitant quitter le groupement de le faire en respectant un préavis de 3 mois. Ces collectivités resteront cependant engagées dans les marchés en cours et pour lesquels elles se sont engagées précédemment.

La commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement ainsi que le président de la CAO sont ceux du coordonnateur, à savoir la CAO de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Montreuil-le-Gast au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères ;

- autorise le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement intégrant les dispositions exposées dans le rapport figurant ci-dessus et selon laquelle la commune s'engage à participer :

- au titre de l'achat de produits alimentaires durables et éventuellement de prestations d'éducation à l'alimentation durable

- au titre de la participation à des travaux en partenariat avec les autres restaurations collectives qu'elles soient gérées en régie ou confiée à un prestataire privé.

- autorise le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement ;
- propose M. Clolus en tant que représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement ;
- inscrit les dépenses en découlant aux budgets 2022 et suivants.

N° 04 : Convention RGPD

Rapporteur : M. Henry

Le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation

pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,

- approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,

- approuve le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

N° 05 : Demande de subvention RASED

Rapporteur : M. Henry

Le Maire informe le conseil que la commune est sollicitée par l'inspecteur de l'Education nationale pour une subvention pour l'antenne de La Mézière du Réseau

d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED).

Cette nouvelle antenne est dans la nécessité d'acheter des tests utilisés pour l'évaluation clinique et les examens psychologiques des enfants suivis par la psychologue de l'Education nationale pour un montant de 3769 €. A cette somme s'ajoutent les fournitures, consommables, livres et jeux éducatifs indispensables à l'activité. Le budget total s'élève donc à 4000 € pour l'année 2021-2022, soit une moyenne de 1.76€ par élève.

Lors du comptage de rentrée, la commune scolarisait à l'école publique 9% des élèves du secteur RASED. Au prorata de ce nombre, l'inspecteur sollicite une subvention de 350€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention pour le dispositif RASED.

N° 06 : Tarifs assainissement 2022

Rapporteur : M. Henry

Le Maire propose de fixer les tarifs assainissement et participation à l'assainissement collectif 2022 comme suit :

Tarifs assainissement 2022

Part de la collectivité	Désignation	01/01/2021	01/01/2022
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	28,94	28,94
Part Proportionnelle (€ HT / m3)	Le m3	2,18	2,18

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs assainissement 2022 et le montant de la participation pour l'assainissement collectif (PAC).

Participation pour l'assainissement collectif (PAC)

	01/01/2021	01/01/2022		01/01/2021	01/01/2022
Type d'unité de logements	Part Fixe	Part Fixe		Part variable	Part variable
	€ HT par logement	€ HT par logement	variation	€ HT/m ² de surface de plancher supplémentaire	€ HT/m ² de surface de plancher supplémentaire
Pavillon Surface de plancher <120 m ²	2191,09	2213,00	1%	7,85 €/m	7,93 €/m
Appartement Surface de plancher <80 m ²	1507,71	1522,79	1%	7,85 €/m	7,93 €/m
Autre bâtiment	2237,0	2259,45	1%		

Comptes-rendus de conseil municipal

N° 07 : Sollicitation du fonds de concours auprès de la CCVIA "enveloppe 2018-2021" pour le projet de Maison Médicale
Rapporteur : M. Henry

Le Maire rappelle que pour la commune de Montreuil-le-Gast, l'enveloppe du fonds de concours de la CCVIA s'élève à un montant de 112 710 € pour la période 2018-2021. Ce fonds de concours est attribué à la commune pour ses différents investissements sur cette période. La somme est affectée à l'opération de construction de la Maison Médicale dont le montant HT est de 937 111.19 €.

Montant de la dépense : 937 111.19 €
Subvention: 112 710.00 €
Reste à charge commune : 824 401.19 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le versement du fonds de concours auprès de CCVIA pour un montant de 112 710 € pour l'opération précisée ci-dessus.

Questions diverses :

- le Maire informe les conseillers qu'après avoir rencontré des représentants de la société Cap Accession, les travaux de viabilisation de la tranche 2 du lotissement Les Pommiers vont commencer dans les mois qui viennent. Le projet est actuellement dans une phase de commercialisation (logements PSLA).

- M. le Maire informe les conseillers de sa rencontre avec les représentants de la société Acanthe. Il fait état du projet de rétrocession du lotissement du Clos d'Abas. Au préalable, Acanthe s'engage à réaliser un certain nombre de travaux concernant les espaces verts et le réseau d'assainissement.

Concernant le lotissement de la Haute Gorge, l'élagage de certains arbres gênants a été acté. Quelques lots disponibles en bas de parcelle vont être mis en vente afin de compléter cette partie du projet. La commercialisation de la partie haute se fera dans un second temps. Les conseillers font remonter l'état délabré de la "rocade des tracteurs" qui doit être remise en état par la société.

- Mme Piguel fait part de l'obligation faite aux communes de se doter des outils nécessaires à la réception et à la gestion dématérialisée des déclarations d'urbanisme. Bien que l'utilisation du papier sera toujours possible, l'usage du numérique dans ce domaine est amené à croître. Pour accompagner les dépositaires, une borne d'accueil informatique sera installée en mairie.

- M. Clolus informe le conseil que les travaux sur le terrain d'honneur ont bien avancé. Le terrain a été "scalpé", réagréé et semé. Pour garantir le bon résultat de ce chantier, le terrain sera indisponible à minima jusqu'au mois de mai. Le montant des travaux s'élève à 13 000 €. Sur le terrain d'entraînement, il a été demandé à l'entreprise ayant posé les

nouveaux filets pare-balls de terminer correctement son travail.

- M. Henry présente les premières esquisses de l'architecte en charge du restaurant scolaire. Plusieurs propositions de répartition des volumes des pièces ont été faites. Il a été demandé à M. Launay de travailler sur un projet présentant la meilleure insertion sur le site. Un premier projet pourra être présenté d'ici la fin de l'année.

- M. le Maire informe les élus que les travaux de remplacement des menuiseries du restaurant scolaire actuel commencent le 25 octobre. La procédure judiciaire mettant en cause le fournisseur des menuiseries est toujours en cours ; l'expert judiciaire désigné par le tribunal administratif a rendu ses conclusions et les entreprises concernées ont décliné les propositions de règlement à l'amiable. La commune, par la voix de ses avocats, entend désormais obtenir réparation devant le tribunal.

Séance levée à 22h15

Prochain conseil municipal : 1er décembre 2021 à 20h (séance publique, ouverte à la population ; salle du conseil)

Mise à jour de la taxe d'aménagement

Une taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

En février 2018, la commune a institué la taxe d'aménagement. Cette dernière a été mise à jour lors du Conseil Municipal du mois de septembre.

Elle est désormais au taux de 3,5% (inférieure à la moyenne du secteur). Une exonération a également été mise en place pour 100% des surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable dans la limite de 10m².

Construction	Stationnements	Piscines
Surface taxable (m ²)	Nombre d'emplacements	m ²
x valeur forfaitaire (2021 : 767 €)	x 2000 €	x 200 €

x taux de 3,5% pour la part communale
x taux de 1,85% pour la part département.
x taux de 0,40% pour la redevance archéologique préventive

Nous vous donnons la parole : Les "pattounes" de Montreuil le Gast

"Nous l'avons tous remarqué : nos chères «pattounes» sont de plus en plus nombreuses sur notre commune.

Nous allons donc devoir cohabiter nous, propriétaires ou non-propriétaires de ces beaux poilus et cela dans la bonne humeur.

Les déjections canines dans les rues de Montreuil commencent à poser un problème d'hygiène publique et par conséquent l'agacement de certains usagers.

Celles-ci sont autorisées par la loi uniquement dans les caniveaux, à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors, les résidus de crottes de chiens sont interdits, donc sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Si nous voulons que nos chiens et nous-mêmes heureux propriétaires, soyons respectés, il faut que nous fassions le nécessaire pour que nos rues restent propres soit en ramassant l'objet du délit avec les petits sacs que nous avons toujours sur nous, soit en nous baladant en dehors des espaces publics.

Ensuite, nous pourrions demander aux non moins «heureux propriétaires» d'équidés de faire également ce qu'il faut avec les énormes monticules laissés en plein milieu de nos routes ! Mais cela est une autre histoire..."

Une propriétaire de 16 pattounes

Médiathèque, Associations...

La Médiathèque La Grange recherche des bénévoles

Suite à un manque de bénévoles, la médiathèque a dû rester porte fermée tous les samedis matins du mois de septembre. Avec la motivation d'élus, de bénévoles confirmés et le dynamisme de nos deux bibliothécaires, Élodie et Pauline, une petite équipe a pu se reformer et nous les remercions.

La commune est toujours à la recherche de volontaires pour assurer le bon déroulement des permanences du samedi matin de 10h30 à 12h30 et/ou le mercredi de 16h30 à 18h. Vous avez quelques heures de libre, toutes les semaines, une fois par mois, une fois tous les deux mois ? Toute aide sera la bienvenue. Pour tous renseignements contacter Élodie ou Pauline au 02 99 66 19 40 ou bibliotheque@montreuil-le-gast.fr

Animations de fin d'année à la Médiathèque La Grange

- Exposition de Lexann Lecoq, jusqu'au 16 novembre

Lexann Lecoq, étudiante rennaise, expose ses photographies à la Grange. Venez contempler ses clichés animaliers et sportifs sur les horaires d'ouverture de la médiathèque. Hall de la médiathèque ; gratuit

- Cabane de la Sorcière de Moustereil jusqu'à fin novembre

Venez découvrir la cabane de la Sorcière de Moustereil, installée au centre de la médiathèque. Entrez dans son antre, le petit jeu et les coloriages sont à votre disposition ! Gratuit

- Atelier présentation des jeux de société, mercredi 17 novembre de 17h à 18h

Des jeux de société seront à disposition sur place (non empruntables), venez les découvrir et les tester. Tout public. Gratuit et sur inscription

- Atelier Bébés Lecteurs, lundi 15 novembre et lundi 13 décembre à 9h30

Les séances Bébés Lecteurs de ces deux dates sont ouvertes aux parents et leurs enfants entre 0 et 3 ans. Profitez d'une animation lecture pour les tout-petits. Gratuit et sur inscription

- Atelier Pop-Up !, mercredi 15 décembre de 17h à 18h

Venez profiter d'une animation autour du livre en pop-up et de la création de carte Pop-up ! A partir de 8 ans. Gratuit et sur inscription

Contact :

Médiathèque municipale La Grange ; 02 99 66 19 40 ; bibliotheque@montreuil-le-gast.fr

Du côté du FEP Vide-dressing

L'association FEP a organisé la 7ème édition de son vide placards & vide dressing, lors d'une belle journée ensoleillée le dimanche 3 octobre dernier.

Après plusieurs jours de pluie et d'inquiétude, le beau temps est finalement arrivé le dimanche matin, pour le plus grand bonheur des vendeurs, des nombreux visiteurs et des bénévoles de l'association.

Prochaine édition : en septembre 2022

Gwen, pour l'association FEP

Activités 2021-22

Les activités au sein du FEP ont presque toutes repris à l'exception de la Danse Modern Jazz (démission de la prof en fin d'année) et le cours Zumba enfants (1 seule inscription).

Le protocole sanitaire demeure pour toutes les activités avec le port du masque obligatoire et contrôle du passe sanitaire pour tous, à part pour les enfants de moins de 11 ans. Afin de lutter contre la propagation du virus, nous avons également maintenu la traçabilité des présents à chaque cours.

Nous sommes toujours à la recherche d'un professeur de Danse Modern Jazz et espérons recruter au plus vite sachant que nous avons une liste d'attente de 20 filles.

Côté inscriptions et réinscriptions, le FEP compte 166 adhérents pour l'année 2021-2022, répertoriés de la façon suivante : Baby-gym : 13 ; Tennis de table : 9 ; Zumba : 23 ; Gym Abdo fessier – Pilate : 28 ; Judo : 25 ; Badminton : 31 ; Arts Plastiques : 6 ; Ateliers cuisine : 25 ; Art floral : 6.

Vous pouvez toujours vous inscrire car il reste des places dans plusieurs activités.

Contact :

Elisabeth Flocon ; 06 75 40 73 65

Arts Plastiques du FEP

L'activité Arts Plastiques proposée par l'association FEP a repris à la rentrée, avec un groupe d'enfants de primaire. Comme l'an dernier, les activités seront variées.

Voici le programme de l'année concocté par Geneviève Merret : « L'aventure extraordinaire : je suis le héros d'une histoire personnelle qui se crée au fil du temps, par le biais de diverses propositions. Elle sera illustrée en dessin/ peinture, parfois en interaction avec les autres, avec des créations en volume (terre, papier mâché, matériaux de récupération) et des techniques variées. Invention qui nous conduira à certains moments à nous déplacer dans la commune à la rencontre des autres pour des dessins d'observation. »

Le cours a lieu de 10h30 à 12h, le mercredi matin, et il reste des places.

Contact :

Gwen Delots ; 06 73 03 50 04

De l'athlétisme pour l'Ecole Arc-en-Ciel

Les classes de CM1 et de CE2 de l'école Arc en Ciel sont allées à l'athlétisme pendant 5 séances (du mardi 7 septembre au mardi 5 octobre) et nous voulons en parler.



La piste d'athlétisme se trouve à Guipel. Pour y aller, nous avons pris un car. Nous avons rencontré les 2 éducateurs sportifs, Erwan et Antoine.

Dans l'athlétisme, il y a 3 disciplines : le lancer, la course et le saut. A Guipel, nous pouvons travailler les sauts en hauteur et en longueur, du saut à la perche et du triple saut. Nous pouvons lancer un poids, un disque, un javelot, un marteau ou un vortex. Dans la course, il y a le relais (avec le passage d'un témoin), la course de vitesse, de l'endurance et du saut de haie.

Lors de chaque séance, nous avons tourné sur 4 ateliers. Nous avons pu faire de la course, de l'endurance et nous avons été chronométrés sur le 50 mètres.

Nous avons fait de la course de relais. On a appris qu'il fallait être très attentif et se mettre dans une position spéciale pour le passage du témoin. C'était assez difficile de passer le témoin sans perdre de temps.

Nous avons fait du saut en hauteur : il fallait sauter au-dessus d'un fil, que l'animateur relevait à chaque fois qu'on y arrivait. Nous avons également fait du saut à la perche.

Pour le lancer de vortex : il fallait lancer soit en hauteur, soit en longueur. Il ne faut pas tenir le vortex par les ailerons si on veut qu'il aille loin et accélérer la vitesse du lancer à bras-cassé. On peut aussi prendre de l'élan. Pour lancer le marteau, il faut tourner sur soi-même.

Nous avons bien aimé ces activités et nous vous conseillons d'essayer l'athlétisme si vous le voulez.

Les élèves de la classe de CM1



Ateliers de Base de cuisine du FEP : la reprise !

Les ateliers de cuisine ont repris. JF et Stéphanie ont eu le plaisir de retrouver les "apprentis" cuistots adultes pour un atelier fin septembre sur le thème de l'automne et les petits (6-8 ans) pour un atelier le 9 octobre. Et quel plaisir de manger avec ses doigts puisqu'ils ont concocté des sticks de dinde sauce cacahuète et des gressinis multicolores qu'ils ont rapportés chez eux pour faire déguster à leurs familles. Les ateliers enfants de 9 à 11 ans et 6 à 8 ans sont complets.

Pour les adultes, il reste 4 places pour l'atelier du 26 novembre sur le thème des fêtes (huîtres et coco, canard de Noël, biscuit clémentine et crème aux agrumes) et 2 places pour l'atelier "tubes" du 28 janvier (tube de poireau et saumon fumé, tube de confit de canard et pommes de terre).

Contact :

Stéphanie Aminot (06 67 09 36 92) ou JF Jousseume (07 69 23 66 49) - abc35mlg@gmail.com



FEP Section Art Floral : un atelier de Noël pour les enfants

Samedi 18 décembre à 14 h à la Salle Polyvalente : les enfants seront accueillis à partir de 6 ans pour cette après-midi récréative.

Inscription obligatoire : 5 € par enfant.

Après inscription la liste des éléments à apporter (feuillage, éléments de décoration ...) sera envoyée par mail. La mousse florale sera fournie par l'association.

Les enfants seront encadrés par les bénévoles de la section art floral. Le tout sera organisé en fonction des contraintes sanitaires en vigueur à cette période.

Inscriptions à retourner par mail avant le 20 novembre pour permettre l'organisation : indiquez bien le nom / prénom et l'âge de l'enfant afin de déterminer les groupes.

Contact :

Christine Billon ; billon.christine2@orange.fr ; 06 77 15 47 58



Ecole Notre-Dame

Le cycle vélo

La classe des CM1-CM2 de l'école Notre Dame de Montreuil le Gast a fait un cycle vélo l'an dernier. Il sera renouvelé cette année.

Nous faisons le vélo sur le parking de la salle des sports de Montreuil-le-Gast.

Nous commençons par la vérification de tous les éléments du vélo ainsi que le casque.

Nous continuons ensuite avec l'échauffement (nous faisons les parcours à pied).

Durant les séances, pleins d'exercices étaient proposés comme passer sous une barre, slalomer, récupérer un objet... Nous terminions parfois par des petites compétitions éliminatoires. Au final, nous nous sommes améliorés au fil des semaines.

Nous félicitons : un élève de CM2 qui a appris très vite les bases du vélo.

Nous remercions : les animateurs pour nous avoir appris à bien utiliser les vélos.

Interview animateur :

1) Comment avez-vous appris toutes les techniques du vélo ?

J'ai passé un diplôme d'état (D.E.J.E.P.S) en 2011 pour encadrer des activités avec le vélo.

2) Pourquoi avez-vous eu envie de travailler dans le vélo ?

Parce que c'est ma passion depuis tout petit, j'ai commencé le vélo à 3 ans et je voulais travailler dans le milieu du vélo.

Interview maîtresse :

Pourquoi nous as-tu inscrits au cycle vélo ?

Ce n'est pas moi qui vous ai inscrits, c'est une proposition des animateurs et j'ai accepté pour deux raisons :

1. Ça fait partie du programme d'enseignement moral et civique (sécurité routière).

2. Ça permet de pouvoir faire un cycle vélo en EPS avec des professionnels qui ont la possibilité de vous proposer des ateliers spécifiques.



Avis des élèves :

Eva : J'ai bien aimé les exercices.

Paul : J'ai bien aimé les exercices en particulier passer sous une barre.

Julia : J'ai bien aimé car j'adore ce sport.

Tiago : J'aime bien le sport.

Chloé : Oui j'ai bien aimé car c'était bien.

Aïko : Oui j'ai bien aimé car ce que disent les animateurs est compréhensible. Les exercices sont fluides. Dans les exercices, ils prennent le temps que tout le monde passe.

L'athlétisme

L'an passé, les élèves de l'école Notre-Dame de Montreuil-le-Gast ont participé à un cycle d'athlétisme. Il s'est déroulé en septembre-octobre 2020 tous les mardis, au stade d'athlétisme de Guipel.

Nous avons fait trois activités : la course, le saut et le lancer.

Pourquoi ? pour faire du sport et s'amuser.

Au lancer nous avons fait le jeu du vortex, le lancer de poids, de marteau et de disque.

Au saut, nous avons fait du saut en hauteur, à la perche et en longueur ainsi que du saut de haie...

A la course, on s'est chronométré et on a fait du relais...

Les élèves ont trouvé les animateurs sympas et se sont beaucoup amusés.

Interview :

- Quelles activités as-tu préféré entre la course, le saut et le lancer ?

Hugo : le lancer

Inaya : la course

- As-tu bien aimé l'athlétisme ?

Hugo : oui Inaya : oui

- Que peux-tu nous dire sur ce sport ?

Hugo : C'était bien j'ai appris à faire de nouvelles choses.

Inaya : C'était très bien et sympa à faire.

- Donne une note sur 20 :

Inaya:17

Hugo:18

Le cycle d'athlétisme sera reconduit au printemps 2022 pour les CM1/CM2.

Julia, Lucas, Chloé, Raphaël

Contact : Marion Sanchez, Chef d'établissement Ecole Notre-Dame ; 02 99 66 94 18 ; eco35.notre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh



A NOTER

Accueil de loisirs

L'ALSH Arc-en-ciel sera ouvert uniquement la 1ère semaine des vacances, du 20 au 24 décembre 2021.

Stationnement Place de l'Eglise

Malgré la présence de panneaux, trop de véhicules stationnent sur les emplacements réservés aux marchands ambulants certains jours.

Ces commerçants locaux paient un droit de place et offrent des services appréciés des habitants, sans générer de réelle concurrence. Il est dommage de voir des véhicules systématiquement garés sur ces places réservées. Il est fait appel au civisme des riverains. Faudrait-il verbaliser ou placer la place en zone bleue ?

Lignes téléphoniques et élagage

Si la commune doit entretenir la voirie et la végétation dont elle est propriétaire, l'élagage des arbres sur un terrain privé est à la charge des propriétaires. La société Orange, ne disposant plus de service élagage, peut se tourner vers les communes pour imposer l'élagage aux riverains de ses réseaux aériens. A défaut, la commune procède aux travaux ou demande l'intervention d'une entreprise et impose au propriétaire défaillant de régler la facture (art. 2212-2-2, CGCT). Le frottement de la végétation ou les chutes de branches sur les câbles créent des dysfonctionnements sur les réseaux. Afin d'éviter les procédures de travaux d'office, il est demandé aux propriétaires riverains de réaliser un élagage régulier.

Associations

Deux rendez-vous avec les Rosières de France

L'association des Rosières de France vous donne rendez-vous pour deux moments forts des fêtes de fin d'année.

● Marché de Noël

Il aura lieu le samedi 11 décembre de 10h à 18h dans la salle des sports qui sera chauffée par l'association à cet effet. De nombreux exposants seront présents. Avec la participation du Père Noël ; restauration sur place. Passe sanitaire exigé, conformément à la réglementation.

● Réveillon du 31 décembre

Le réveillon de la Saint-Sylvestre aura bien lieu le vendredi 31 décembre dans la salle polyvalente. Le menu est en cours d'élaboration : nous vous tiendrons informés par le biais du site internet de la commune.

Contact :

Lucie Fontaine, présidente de l'association des Rosières de France :



Danses bretonnes à Montreuil

Si vous avez envie de mieux connaître la culture bretonne et ses quelques 400 danses, la section danses bretonnes du FEP peut vous aider.

Tous les mercredis soirs, de 20h30 à 22h, y compris pendant les vacances scolaires, Catherine Portier, professeure bénévole et passionnée de Québriac, nous apprend et nous décortique les pas des andro, hanter dro, gavottes, scottishs, laridés, trompeuse de Dinan et Kas A-barh, entre autres...

Tout cela dans une bonne humeur contagieuse. Les débutants sont accueillis avec pédagogie. Les progrès sont rapides depuis que nous nous voyons toutes les semaines et nous pourrons à nouveau participer aux festoù noz de la région.

L'adhésion annuelle est de 65€ pour une personne et de 120€ pour un couple.

Pas besoin de certificat médical.

Passe sanitaire obligatoire et gel disponible.

Possibilité d'une séance d'essai sans engagement.

Contact :

Marie-Thé Noël : marietheresenoeil@yahoo.fr ; 06 24 80 55 98

